

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec le Théâtre public de Montreuil

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature de contrat de cession avec le Théâtre Public de Montreuil domicilié 10 place Jean Jaurès 93102 MONTREUIL pour une représentation du spectacle « Iliade » au théâtre l'Eclat le jeudi 22 février 2024 et une représentation du spectacle « Odysée » au théâtre l'Eclat le vendredi 23 février 2024 pour un montant de 10.655,50 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n°1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports pour un montant de 2.922,35 € TTC ainsi que les défraiements pour un montant de 596,71 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 7 février 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine